

Séance du 05/12/2019  
Date de convocation : 28/11/2019  
Date d'affichage : 29/11/2019  
Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 19  
Excusées : 0  
Absent : 0

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUISEAUX

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEROY Christian, Maire.

**Étaient présents** : LEROY Christian, GAUTHIER Marie-Noëlle, JAILLET Françoise, LAINE Bernard, BOIVIN Gérard, BRISET Christian, DE COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, JACQUES Pascal, MAILLIER Nathalie, MAITRE Gilles, MARTINET Christian, POIRIER Annie, PONCET Jean-Michel, ROCHET Annie, SEVESTRE Delphine, TOTA-FENIET Virginie, VUILLET Fabien.

**Procurations** :

**Absents** :

**Secrétaire** : DE COURTIVRON Gilles -

### APPROBATION DE L'AVAP

**Vu** le code du patrimoine et notamment les articles L.642-1 et suivants ainsi que les articles réglementaires correspondants dans leur rédaction antérieure à la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2015-46 en date du 15 octobre 2015 prescrivant la mise à l'étude d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,

**Vu** la délibération du 21 janvier 2016 fixant les modalités de concertation ;

**Vu** l'avis favorable de la commission locale de l'AVAP en date du 19 janvier 2018

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'AVAP

**Vu** l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 8 mars 2018

**Vu** la délibération du conseil municipale en date du 4 septembre 2018 prescrivant la mise en compatibilité du PLU avec l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ;

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du mercredi 28 novembre 2018 au 11 janvier 2019 et portant sur le projet d'AVAP et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec l'AVAP,

**Vu** les conclusions du Commissaire enquêteur en date du 31 janvier 2019 ;

**Vu** les modifications apportées suite à l'avis de la CRPA, à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique ;

**Vu** l'accord du Préfet en date du 14 novembre 2019 ;

**Après avoir entendu l'exposé du maire,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:**

**APPROUVE** le projet d'AVAP tel qu'il est annexé à la présente ;

Le dossier est composé

- du rapport de présentation des objectifs de l'aire, auquel est annexé le diagnostic
- du réglementaire
- du document graphique

**DIT** que, conformément aux articles D 642-1 et D 642-10 du code du patrimoine dans leur rédaction antérieure à la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi qu'une publication au registre des actes administratifs ;

**INFORME** que le dossier d'AVAP est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;

**PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle aura été effectuée la dernière des formalités ci-après :

- La réception en sous-préfecture de la délibération d'approbation accompagnée du dossier d'AVAP ;
- L'accomplissement des mesures de publicité : affichage en mairie et mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture, le  
Publié ou notifié le  
Le Maire  
C. LEROY



Ont signé les membres présents  
Extrait conforme  
Le Maire,  
C. LEROY



Séance du 05/12/2019

Date de convocation : 28/11/2019

Date d'affichage : 29/11/2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 19

Excusées : 0

Absent : 0

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUISEAUX

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEROY Christian, Maire.

**Etai**ent présents : LEROY Christian, GAUTHIER Marie-Noëlle, JAILLET Françoise, LAINE Bernard, BOIVIN Gérard, BRISET Christian, DE COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, JACQUES Pascal, MAILLIER Nathalie, MAITRE Gilles, MARTINET Christian, POIRIER Annie, PONCET Jean-Michel, ROCHET Annie, SEVESTRE Delphine, TOTA-FENIET Virginie, VUILLET Fabien.

**Procurations :**

**Absents :**

**Secrétaire :** DE COURTIVRON Gilles -

### APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

**Vu** le schéma de cohérence territoriale de la Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;

**Vu** l'arrêté du maire en date du 3 septembre 2018 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2018-67 en date du 6 novembre 2018 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

**Vu** les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 28 novembre 2018 au 11 janvier 2019 ;

**Vu** l'avis de la mairie de Digna en date du 17 septembre 2018 ne formulant aucune observation,

**Vu** l'avis de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire du 13 septembre 2018 n'émettant aucune objection sur le projet,

**Vu** l'avis favorable de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' en date du 09 octobre 2018,

**Entendu** le bilan de la mise à disposition,

**Considérant** que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

**Considérant** que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

1. DECIDE d'approuver les modifications apportées au projet de PLU ;
2. DECIDE d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
3. AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
4. INDIQUE que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Cuiseaux aux jours et heures habituels d'ouverture.

5. INDIQUE que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie Cuiseaux durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;

6. INDIQUE que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal)

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture, le  
Publié ou notifié le  
Le Maire  
C. LEROY



Ont signé les membres présents  
Extrait conforme  
Le Maire,  
C. LEROY



S.E.H.L.J. - L'INDEPENDANT  
3 Rue des Dôdanès 71500 LOUHANS  
Tél : 03 85 75 00 78 – Fax : 03 85 75 34 49  
E-mail : iloaccueillouhans@hebdoest.fr

## COMMUNE DE CUISEAUX

**Approbation de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Cuiseaux et de la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec l'AVAP.**

Par délibération du jeudi 5 décembre 2019 le conseil municipal de Cuiseaux, a approuvé la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Cuiseaux et de la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec l'AVAP. Cette délibération est affichée en mairie de Cuiseaux pendant un mois à compter du 08 janvier 2020.

Le dossier de création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Cuiseaux et de la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec l'AVAP approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Cuiseaux aux jours et heures d'ouverture.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
Parution de cette annonce  
Semaine *02* du *10 janvier 2020*  
**L'INDEPENDANT**  
Service Annonces légales  
[accueilouhans@hebdoest.fr](mailto:accueilouhans@hebdoest.fr)  
Fax : 03 85 75 34 49  
3 rue des Dodanes - B.P. 96  
71503 LOUHANS Cedex 03

**Lilian VIRETTI**  
Service accueil



S.E.H.L.J. - L'INDEPENDANT  
3 Rue des Dôdanes 71500 LOUHANS  
Tél : 03 85 75 00 78 – Fax : 03 85 75 34 49  
E-mail : iloaccueillouhans@hebdoest.fr

## COMMUNE DE CUISEAUX

### Approbation de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération du jeudi 5 décembre 2019, le conseil municipal de Cuiseaux, a approuvé la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU). Cette délibération est affichée en mairie de Cuiseaux pendant un mois à compter du 08 janvier 2020.

Le dossier la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Cuiseaux aux jours et heures habituels d'ouverture.

CERTIFICAT DE PUBLICATION  
Parution de cette annonce  
Semaine *02* du *10 janvier 2020*  
**L'INDEPENDANT**  
Service Annonces légales  
[accueillouhans@hebdoest.fr](mailto:accueillouhans@hebdoest.fr)  
Fax : 03 85 75 34 49  
3 rue des Dodanes - B.P. 96  
71503 LOUHANS Cedex 09

**Lilian VIRETTI**

Service accueil



## AVIS

## Plan local d'urbanisme

## COMMUNE DE CUISEAUX

## APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération du jeudi 5 décembre 2019, le conseil municipal de Cuiseaux a approuvé la modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU). Cette délibération est affichée en mairie de Cuiseaux pendant un mois à compter du 8 janvier 2020.

Le dossier de la modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Cuiseaux aux jours et heures habituels d'ouverture.

189181700

## COMMUNE DE CUISEAUX

## APPROBATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DE CUISEAUX ET DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AVEC L'AVAP

Par délibération du jeudi 5 décembre 2019, le conseil municipal de Cuiseaux a approuvé la création de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Cuiseaux et de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) avec l'AVAP. Cette délibération est affichée en mairie de Cuiseaux pendant un mois à compter du 8 janvier 2020.

Le dossier de création de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Cuiseaux et de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) avec l'AVAP approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Cuiseaux aux jours et heures habituels d'ouverture.

189180400

## DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

## Tribunal de grande instance

## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MÂCON

## EXTRAIT DE JUGEMENT

Par jugement en date du 2 janvier 2020, le tribunal judiciaire de Mâcon a prononcé la conversion du redressement en liquidation judiciaire de M. Bernard SAUNIER, demeurant Les Roches, 71130 Uxeau, chef d'exploitation.

Activité : Elevage de bovins.

Juge commissaire nommé : Mme Juliette COMPAROT, Liquidateur judiciaire : Le SCP DESLORIEUX, 21, boulevard de la République, 71100 Chalon-sur-Saône.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC.

189230700

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Constitutions de sociétés

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/11/2019, il a été constitué une société

Dénomination sociale :

## EURL ALEXANDRE VILLY

Siège social : 24, rue de la Croix, 71700 La Villars.

Forme : EURL

Capital : 5.000 €.

Objet social : Plâtrerie, peinture, pose de plaques de plâtre, pose revêtement de sols et murs, menuiserie intérieure bois.

Gérant : Monsieur VILLY Alexandre demeurant 24, rue de la Croix, 71700 La Villars, élu pour une durée indéterminée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mâcon.

189148200

## Modifications statutaires

Aux termes de l'assemblée générale du 16 décembre 2019, les associés de la société ALDOM, société par actions simplifiée, au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Ecuisses (Saône-et-Loire), zone d'activité du TGV, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 804 828 884 RCS Chalon-sur-Saône, SIRET : 804 828 884 00020, ont décidé de :

- D'augmenter le capital social afin de le porter à 21.000 €

- D'étendre l'objet social à l'activité suivante :

• L'importation et l'exportation de tous produits transformés, y compris dans le domaine de l'imprimerie.

Les articles 2, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,  
189089500

## Autres annonces légales

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE  
SELARL Grégoire MUON  
Commissaire-priseur judiciaire

## VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

MERCREDI 15 JANVIER 2020  
À 10 H 3034, Grande-Rue - Nuits-Saint-Georges  
Suite L. J. L. P. "PIZZERIA A TAVOLA  
RISTORANTE"

FOUR à pizza FORNITALIA, pétrin et machine à pâtes TORCHIO  
Cave à vins EURO CAFE  
Plano gaz NAVATI, vitrines réfrigérées, tritreuse, machine à glaçons  
Fait stock de vin

Expo : Sur place 1/4 h avant vente  
Enlèvement immédiatSAMEDI 18 JANVIER 2020  
À L'HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE  
À 10 HSuite L. J. BEAUNE RÉNOVATION  
SARL A4 BLEU LAGOON et J. L.  
VÉHICULESCTTE IVECO DAILY avec Hayon CARGOLIFT, 27/02/14, GO  
CS TOURER, 5/01/10, GO

MATERIEL  
GERBEUR PRAMAC Manuel de 2007  
Petits outillages électroportatifs : Perforateurs, perceuses,  
disqueuses, ponçuses, défonceuses, rebats, tronçonneuses,  
scies circulaires, radiales, pendulaires...  
Escabeau CENTAURE, échafaudage roulant

À 14 H

Biblots, tableaux, meubles

Expos : Vendredi 17 janvier de 14 à 18 h  
et samedi 18 janvier de 9 h 30 à 10 hListe détaillée et photos sur [www.interencheres.com/21008](http://www.interencheres.com/21008)

Paiement carte bancaire - Espèces (1.000 €).

Frais : 14,40 % ou 18 % TTC.

189027800



SELARL Benoit DESSAUT  
Commissaire-priseur judiciaires  
à Chalon-sur-Saône  
12, rue des Varennes - 71880 Châtenoy-le-Royal

Jeudi 16 janvier 2020 à 10 h (expo à 9 h 30)

AUX ENVIRONS DE CHALON-SUR-SAÔNE

Adresse la veille de la vente sur le site

[www.interencheres.com/71002](http://www.interencheres.com/71002)

Après liquidation judiciaire d'un RESTAURANT

Matériel récent  
Enlèvements rapides  
Frais légers en cas des enchères 14,40 % TTC

Renseignements : 03.85.48.38.86 - Photos et détails sur

[www.interencheres.com/71002](http://www.interencheres.com/71002)

Estimations gratuites tous les mercredis sans rendez-vous de

14 à 18 heures à l'Hôtel des ventes.

Nous pouvons vendre votre or aux enchères quelle que soit sa

forme (bijoux, pièces, débris) et votre argent (monnaies,

couverts, argenterie) avec un prix minimum garanti indexé sur

le cours des métaux.

CORTOT et ASSOCIES  
Commissaires-Priseurs44, rue de Gray - 21000 Dijon  
Tél. 03.80.73.17.64 - N° d'agrément 2002-086

MERCREDI 15 JANVIER 2020

À 10 H 30

Bel ensemble de bijoux et pièces de monnaie en or

À 14 H 15

Argentier, collection de monnaie, nombreux bibelots et

objets d'art

Vêtements liturgiques, parfums

Tableaux, places et petit mobilier

Bel ensemble de vins de Bordeaux, Bourgogne, Jura et divers.

Expositions : Mardi 14 janvier de 17 à 19 heures

et mercredi 15 de 10 à 12 h

Liste et photos sur [www.interencheres.com/21003](http://www.interencheres.com/21003)Vente en live sur [interencheres-live.com](http://interencheres-live.com)

Frais de vente : 22 % TTC + 3,5 % pour acheteurs live et 14,40%

TTC pour lots judiciaires.

Paiement par carte bancaire, virement ou jusqu'à 1000 € en

espèces, pas de chèques acceptés.

189461400

Marchés publics, vie des sociétés, avis administratifs,  
tribunaux de commerce, arrêtés préfectoraux...

# Ayez le déclic

[www.eurolegales.com](http://www.eurolegales.com)

Votre site d'annonces officielles en Bourgogne  
avec Le Journal de Saône-et-Loire et Le Bien public

Créez gratuitement un agent de recherche et recevez vos alertes  
sur mots-clés dans votre boîte aux lettres électronique

Un site créé par Le Journal de Saône-et-Loire et Le Bien public

## **ATTESTATION DE PARUTION**

<b>Support</b>	<b>LE JOURNAL DE SAONE ET LOIRE</b>
<b>Département</b>	<b>71</b>
<b>Date(s) de parution(s)</b>	<b>11/01/2020</b>

### **COMMUNE DE CUISEAUX**

#### **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Par délibération du jeudi 5 décembre 2019, le conseil municipal de Cuiseaux a approuvé la modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU). Cette délibération est affichée en mairie de Cuiseaux pendant un mois à compter du 8 janvier 2020.

Le dossier de la modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Cuiseaux aux jours et heures habituels d'ouverture.

139191700

Fait à Chalon-sur-Saône,

Le mercredi 8 janvier 2020

## **ATTESTATION DE PARUTION**

<b>Support</b>	<b>LE JOURNAL DE SAONE ET LOIRE</b>
<b>Département</b>	<b>71</b>
<b>Date(s) de parution(s)</b>	<b>11/01/2020</b>

### **COMMUNE DE CUISEAUX**

#### **APPROBATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DE CUISEAUX ET DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AVEC L'AVAP**

Par délibération du jeudi 5 décembre 2019, le conseil municipal de Cuiseaux a approuvé la création de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Cuiseaux et de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) avec l'AVAP. Cette délibération est affichée en mairie de Cuiseaux pendant un mois à compter du 8 janvier 2020.

Le dossier de création de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Cuiseaux et de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) avec l'AVAP approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Cuiseaux aux jours et heures habituels d'ouverture.

189190400

Fait à Chalon-sur-Saône,

Le mercredi 8 janvier 2020

Butte de la Madeleine

Maisons Morey

Parc Nayme

Eglise

Plateforme de la carrière

Côte Rouillarde

Château du Breuil

Clocher de Champagnat

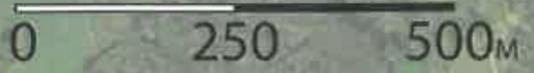
Point de vue remarquable 1



PRÉFECTURE de SAÔNE et LOIRE  
Reçu le :  
21 FEV. 2020



SERVICE COURRIER  
Eléments perçus



Plaine de Bresse

Burte de la Madeleine

Usines Morey

Hôtel Naymé

Eglise

Porte du Verger

Cimetière

Chapelle Saint-Jacques

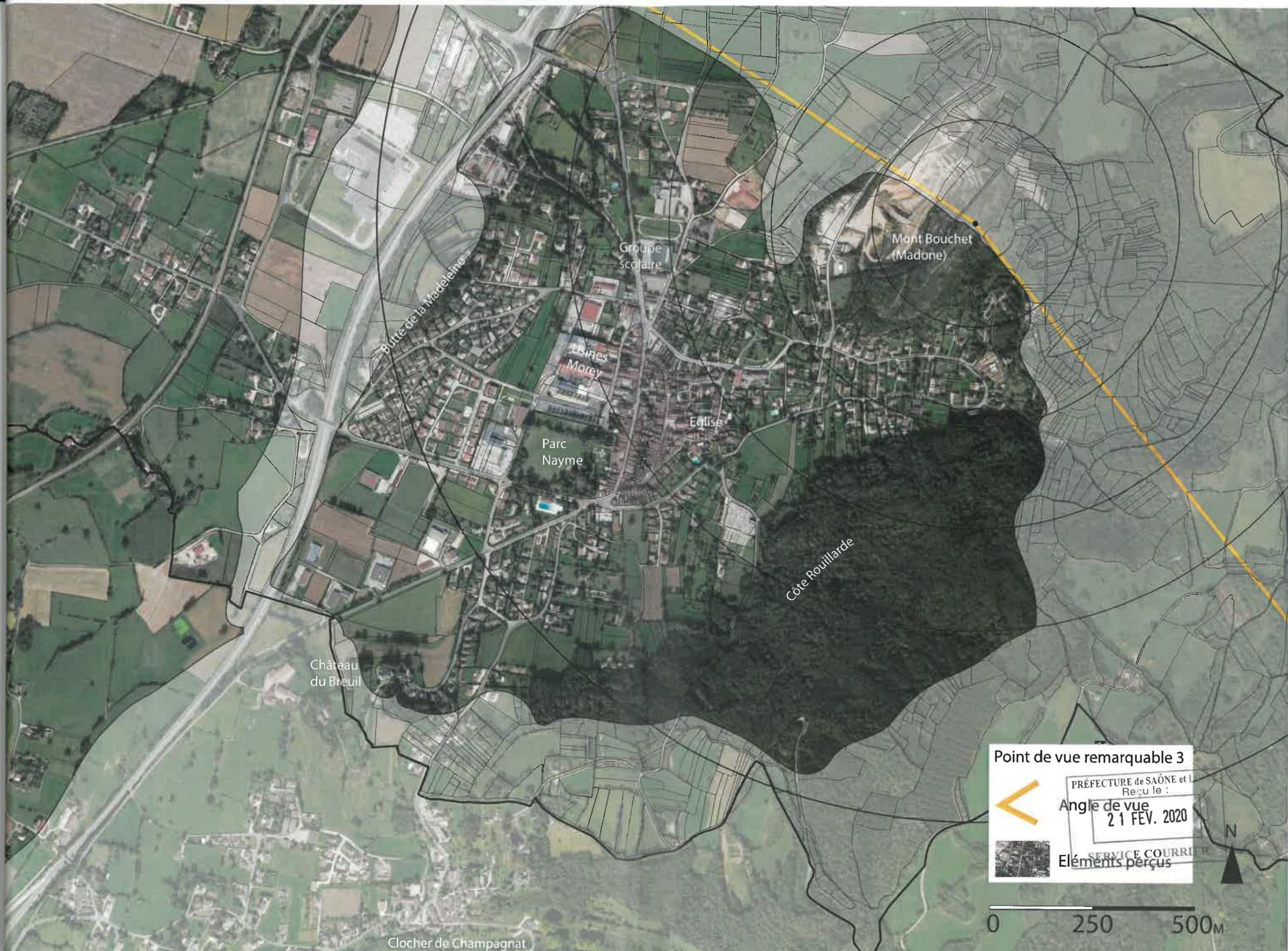
Point de vue remarquable 2

PRÉFECTURE de SAÔNE ET LOIRE  
Reçu le :  
21 FEV. 2010  
SERVICE COURRIER  
Eléments perçus



Angle de vue





Butte de la Madeleine

Groupe scolaire

Les Mais Morey

Eglise

Parc Nayme

Mont Bouchet (Madone)

Côte Rouillarde

Château du Breuil

Clocher de Champagnat

Point de vue remarquable 3



PRÉFECTURE de SAÔNE et L  
Reçu le :  
Angle de vue  
21 FEV. 2020



SERVICE COURRIER  
Eléments perçus

0 250 500M



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE CUISEAUX (71)  
AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

## NOTICE INTRODUCTIVE :

### Mode d'emploi du dossier et effets de l'AVAP

**KARGO**  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD

**conseil**

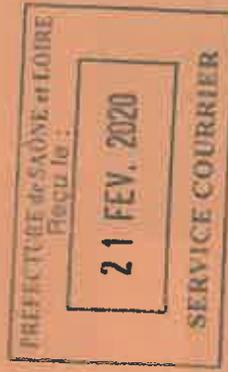


SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE CUISEAUX (71)  
AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

## GLOSSAIRE

**KARGO**  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD &

**conseil**



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE CUISEAUX (71)  
AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

## RAPPORT DE PRESENTATION

**KARGO**  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD &

**conseil**

### PREFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

APPROUVE LE .....  
CACHET

21 FEV. 2020

SERVICE COURRIER

### COMMUNE DE CUISEAUX

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

APPROUVE LE ..... - 5 DEC. 2019

CACHET



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE CUISEAUX (71)  
AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

## CAHIER 1

### PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES SECTEURS

**KARGO**  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD &

**e conseil**

#### PREFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

APPROUVE LE .....  
PRÉFECTURE de SAÔNE et LOIRE  
Reçu le .....

CACHET

21 FEV. 2020

SERVICE COURRIER

#### COMMUNE DE CUISEAUX

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

APPROUVE LE .....  
- 5 DEC. 2019

CACHET

CACHET CUISEAU  
C. LE ROY  
11 MAR - 11 MAI - 11 JUI - 11 JUI - 11 AOUT - 11 SEPT - 11 OCT - 11 NOV - 11 DEC

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE CUISEAUX (71)  
AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

## CAHIER 2

### PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES AU SECTEUR 1 « Le bourg de Cuiseaux »

**KARGO**  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD

**conseil**

#### PREFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

APPROUVE LE 21 FEV. 2020  
Recu le :

21 FEV. 2020

CACHET

SERVICE COURRIER

#### COMMUNE DE CUISEAUX

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

APPROUVE LE 5 DEC. 2019

Le Maire,

CACHET



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE CUISEAUX (71)  
AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

### CAHIER 3

## PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES AU SECTEUR 2 « Paysage rural du Revermont » ET AU SECTEUR 3 « Paysage de la vallée du Breuil »

**KARGO**  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD

**conseil**

#### PREFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

APPROUVE LE 21 FEV. 2020

CACHET

SERVICE COURRIER

#### COMMUNE DE CUISEAUX

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

APPROUVE LE - 5 DEC. 2019

Le Maire,  
C. LEBOY



DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE CUISEAUX

KARGO  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD



AVAP

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

## DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

PREFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

PRÉFECTURE de SAÔNE et LOIRE

APPROUVE LE 21 FEV. 2020

CACHET

SERVICE COURRIER

COMMUNE DE CUISEAUX

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

APPROUVE LE 5 DEC. 2019

CACHET

Le Maire,  
C. Lévesque



# COMMUNE DE CUISEAUX

Département de Saône-et-Loire

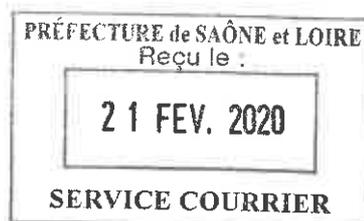
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**AIRE DE VALORISATION**

**DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

PLAN TYPOLOGIQUE

au 1/2000e



Bureaux d'étude :

▶ **KARGO** Agence KARGO SUD  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD

▶ **even** Conseil Agence EVEN CONSEIL



# COMMUNE DE CUISEAUX

Département de Saône-et-Loire

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

AIRE DE VALORISATION

DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Plan du périmètre du SPR

au 1/8500e

Préfecture de Saône-et-Loire	
Vu pour être annexé à la délibération approuvant l'AVAP de Cuiseaux	
Approuvé le.....	Reçu le.....
Cachet	
21 FEV. 2020	
SERVICE COURRIER	

Commune de Cuiseaux	
Vu pour être annexé à la délibération approuvant l'AVAP de Cuiseaux	
Approuvé le..... - 5 DEC. 2019	
Cachet	
Le Maire, C. LEROY	



Bureaux d'étude :

► **KARGO** Agence KARGO SUD  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD

► **even** Conseil Agence EVEN CONSEIL

# COMMUNE DE CUISEAUX

Département de Saône-et-Loire

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**AIRE DE VALORISATION**

**DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Plan des secteurs de l'AVAP

au 1/8500e

Préfecture de Saône-et-Loire

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

Approuvé le.....  
Reçu le :  
Cachet

21 FEV. 2020

SERVICE COURRIER

Commune de Cuiseaux

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant l'AVAP de Cuiseaux

Approuvé le..... 5 DEC. 2019.....  
Cachet

Le Maire,  
G. Leloy.

Bureaux d'étude :

► **KARGO** Agence KARGO SUD  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD

► **even** Conseil Agence EVEN CONSEIL

# COMMUNE DE CUISEAUX

Département de Saône-et-Loire

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**AIRE DE VALORISATION**

**DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Plan des sous-secteurs de l'AVAP

au 1/8500e

<p>Préfecture de Saône-et-Loire</p> <p>Vu pour être annexé à la délibération approuvant l'AVAP de Cuiseaux</p> <p>PRÉFECTURE de SAÔNE et LOIRE Recu le :</p> <p>Approuvé le ..... 21 FEV. 2020 .....</p> <p>Cachet</p> <p>SERVICE COURRIER</p>	<p>Commune de Cuiseaux</p> <p>Vu pour être annexé à la délibération approuvant l'AVAP de Cuiseaux</p> <p>Approuvé le ..... 5 DEC. 2019 .....</p> <p>Cachet</p> <p>Maire, C. LEROY</p> 
--	---

Bureaux d'étude :

► **KARGO** Agence KARGO SUD  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD

► **even** Conseil Agence EVEN CONSEIL

# COMMUNE DE CUISEAUX

Département de Saône-et-Loire

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**AIRE DE VALORISATION**

**DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Plan réglementaire de repérage du patrimoine

au 1/8500e

<p>Préfecture de Saône-et-Loire</p> <p>Vu pour être annexé à la délibération approuvant l'AVAP de Cuiseaux</p> <p>Approuvé le.....<b>PRÉFECTURE de SAÔNE et LOIRE</b> Recu le : <b>21 FEV. 2020</b></p> <p>Cachet</p> <p><b>SERVICE COURRIER</b></p>	<p>Commune de Cuiseaux</p> <p>Vu pour être annexé à la délibération approuvant l'AVAP de Cuiseaux</p> <p>Approuvé le.....- <b>5.DEC. 2019</b>.....</p> <p>Cachet <i>Le Maire,</i> <i>G. LEROY.</i></p>
--	--

Bureaux d'étude :

► **KARGO** Agence KARGO SUD  
AGENCE D'ARCHITECTURE KARGO SUD

► **even** Conseil Agence EVEN CONSEIL

# COMMUNE DE CUISEAUX

Département de Saône-et-Loire

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**AIRE DE VALORISATION**

**DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

PLAN REGLEMENTAIRE

au 1/2000e

Préfecture de Saône-et-Loire
Vu pour être annexé à la délibération approuvant l'AVAP de Cuiseaux
Approuvé le.....
Cache: <b>PRÉFECTURE de SAÔNE et LOIRE</b> Reçu le :
<b>21 FEV. 2020</b>
<b>SERVICE COURRIER</b>

Commune de Cuiseaux
Vu pour être annexé à la délibération approuvant l'AVAP de Cuiseaux
Approuvé le..... <b>- 5 DEC. 2019</b> .....
Cache: <i>Le Maire,</i> <b>C. LEROY</b>

Bureaux d'étude :

► **KARGO** Agence KARGO SUD  
LOGO ET ARCHITECTURE KARGO SUD

► **even** Conseil Agence EVEN CONSEIL

PREFECTURE REGION NORMANDIE  
21 FEV. 2020  
SERVICE COURRIER

# Plan Local d'Urbanisme de Cuiseaux

Document graphique  
Plan de zonage général

*Echelle : 1/8 500 ème*  
*Date : 16 / 07 / 2019*

Arrêt :	Enquête publique :	Approbation :
<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° 2019-77 du ... - 5 DEC. 2019 Le Maire G. LÉVESQUE</i>





# Plan Local d'Urbanisme de Cuiseaux

Document graphique  
Plan de zonage général - SPR

*Echelle : 1/2 000 ème*

*Date : 16 / 07 / 2019*

Arrêt :	Enquête publique :	Approbation :
<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° 2019-71 du ... 5 DEC. 2019 Le Maire, C. Ledat</i>





# Plan Local d'Urbanisme de Cuiseaux

Document graphique  
Plan de zonage général - SPR

*Echelle : 1/3 500 ème*

*Date : 16 / 07 / 2019*

Arrêt :	Enquête publique :	Approbation :
<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° 2019-71 du ... 5 DEC. 2019 Le Maire, C. Libot</i> 



# Plan Local d'Urbanisme de Cuiseaux

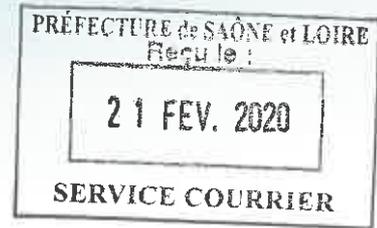
Document graphique  
Plan de zonage général - SPR

*Echelle : 1/8 500 ème*

*Date : 16 / 07 / 2019*

Arrêt :	Enquête publique :	Approbation :
<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° 2019-71 du 5 DEC. 2019 Le Maire, C. LIOT.</i>





# Plan Local d'Urbanisme de Cuiseaux

Document graphique  
Plan de zonage général

*Echelle : 1/2 000 ème*

*Date : 16 / 07 / 2019*

Arrêt :	Enquête publique :	Approbation :
<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i> 



# Plan Local d'Urbanisme de Cuiseaux

Document graphique  
Plan de zonage général

*Echelle : 1/3 500 ème*  
*Date : 16 / 07 / 2019*

Arrêt :	Enquête publique :	Approbation :
<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° 2019.71 du ... 5 DEC. 2019 Le Maire, C. LEROY.</i>





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE de SAÔNE et LOIRE  
Reçu le :

21 FEV. 2020

SERVICE COURRIER

Direction régionale  
des affaires culturelles de  
Bourgogne-Franche-Comté

Mâcon, le 14 novembre 2019

Unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine  
de Saône-et-Loire

Affaire suivie par : Dominique BRENEZ  
Tél. : 03 85 39 95 20  
Courriel : [udap71@culture.gouv.fr](mailto:udap71@culture.gouv.fr)

N/Réf. : DB/NVR/ N° 258

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la procédure d'élaboration de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur votre commune, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint l'accord de Monsieur le Préfet du département de la Saône-et-Loire.

Vous trouverez ci-joint un modèle de délibération qui vous permettra de créer la servitude.

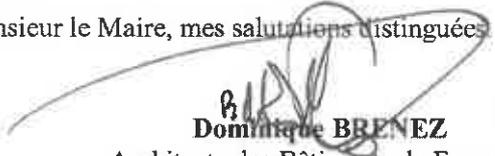
Pour la diffusion du document, vous voudrez bien adresser aux services :

- une copie de la délibération,
- une copie de l'accord préfectoral et du présent courrier
- le dossier (papier ou numérique selon le tableau ci-après) avec votre signature et la mention « vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du \_\_\_\_\_ ».

Lors de cette diffusion, vous attirerez l'attention des destinataires sur le fait que le dossier annexé à votre délibération remplace, pour ce qui est de la validité juridique, tout autre dossier déjà en leur possession. Vous veillerez en revanche à conserver en archive une version du dossier soumis à enquête publique.

Nous attirons votre attention sur les mesures de publication et de publicité qui sont de votre ressort pour garantir la validité juridique de la servitude.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

  
Dominique BRENEZ

Architecte des Bâtiments de France  
Adjoint au Chef de l'Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine  
de Saône-et-Loire

Monsieur LEROY Christian  
Maire de Cuiseaux  
Mairie  
Place Puvis de Chavannes  
71480 CUISEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cuiseaux, le 9 septembre 2016

**MAIRIE**  
DE  
**CUISEAUX**  
71480



Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : [mairie-cuiseaux@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuiseaux@wanadoo.fr)

N/Réf : CL/vg

Objet : Dossier AVAP et modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de CUISEAUX -

DDT – Service Planification et Urbanisme

A l'attention de Mme Marion DUZAN

37 boulevard Henri Dunand

CS 80140

71040 MACON Cedex

Madame,

Suite à la modification simplifiée du PLU n°2 et de sa mise en compatibilité avec l'AVAP de CUISEAUX, nous avons engagés toutes les démarches pour que ces nouveaux documents d'urbanisme soient les bases des futures normes d'instructions des dossiers ADS déposés sur le territoire communal.

A ce jour, nous avons recueillis l'accord de M. le Préfet par courrier en date du 14 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé aussi bien l'AVAP que la modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de CUISEAUX par délibérations du Conseil municipal le 5 décembre 2019 et nous avons également procéder à toutes les mesures de publicité nécessaires pour que ces documents soient opposables aux tiers (voir avis de publicité joints).

Je vous transmets aujourd'hui les dossiers dans leur intégralité et vous demande de nous adresser en retour une attestation d'accusé de réception des dossiers complets. Je vous remercie également de bien vouloir nous indiquer la date précise d'opposabilité aux tiers afin que nous puissions procéder à la diffusion au sein des services intéressés.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,



Christian LEROY



# Commune de CUISEAUX

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

## PLAN LOCAL D'URBANISME



### 2b – Orientations d'aménagement et de programmation

Document en date du 16 juillet 2019

Vu pour être annexé à notre délibération en date du 05 décembre 2019 Le Maire,  Christian LEROY, Maire, Pour copie conforme, Le Maire	Révision prescrite le :	09 juillet 2008
	Révision arrêtée le :	26 Mai 2011
	Modification simplifiée n°1	04 juillet 2013
	Modification n°1	3 mai 2016
	Mise en compatibilité avec l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine approuvée le :	- 5 DEC. 2019
	Modification simplifiée n°2 approuvée le :	- 5 DEC. 2019

PRÉFECTURE de SAÔNE et LOIRE  
Reçu le :  
**21 FEV. 2020**  
SERVICE COURRIER

**Commune de CUISEAUX**

DEPARTEMENT DE LA SAONE ET LOIRE

**PLAN LOCAL D'URBANISME****1 – Rapport de présentation***Document en date du 24 avril 2019*

Vu pour être annexé à notre délibération en date du 05 décembre 2019 Le Maire,  Christian LEROY, Maire Pour copie conforme, Le Maire C. LEROY.	Révision prescrite le :	09 juillet 2008
	Révision arrêtée le :	26 Mai 2011
	Modification simplifiée n°1 :	04 juillet 2013
	Modification n°1 :	03 mai 2016
	Mise en compatibilité avec l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine approuvée le :	- 5 DEC. 2019
	Modification simplifiée n°2 approuvée le :	- 5 DEC. 2019



# Commune de CUISEAUX

DEPARTEMENT DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

## PLAN LOCAL D'URBANISME



### 4 – Règlement

Document en date du 24 avril 2019

Vu pour être annexé à notre délibération en date du 05 décembre 2019 Le Maire,  Christian Leroy, Maire Pour copie conforme, Le Maire <b>C. LÉROY</b>	Révision prescrite le :	09 juillet 2008
	Révision arrêtée le :	26 Mai 2011
	Modification simplifiée n°1	04 juillet 2013
	Modification n°1	03 mai 2016
	Mise en compatibilité avec l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine approuvée le :	- 5 DEC. 2019
	Modification simplifiée n°2 approuvée le :	- 5 DEC. 2019

PRÉFECTURE de SAÔNE et LOIRE  
Reçu le :

21 FEV. 2020

SERVICE COURRIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cuiseaux, le 9 septembre 2016

MAIRIE  
DE  
CUISEAUX ✠  
71480

Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

N/Réf : CL/vg

Objet : Dossier AVAP et modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de CUISEAUX -

DDT – Service Planification et Urbanisme

A l'attention de Mme Marion DUZAN

37 boulevard Henri Dunand

CS 80140

71040 MACON Cedex

Madame,

Suite à la modification simplifiée du PLU n°2 et de sa mise en compatibilité avec l'AVAP de CUISEAUX, nous avons engagé toutes les démarches pour que ces nouveaux documents d'urbanisme soient les bases des futures normes d'instructions des dossiers ADS déposés sur le territoire communal.

A ce jour, nous avons recueilli : l'accord de M. le Préfet par courrier en date du 14 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé aussi bien l'AVAP que la modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de CUISEAUX par délibérations du Conseil municipal le 5 décembre 2019 et nous avons également procéder à toutes les mesures de publicité nécessaires pour que ces documents soient opposables aux tiers (voir avis de publicité joints).

Je vous transmets aujourd'hui les dossiers dans leur intégralité et vous demande de nous adresser en retour une attestation d'accusé de réception des dossiers complets. Je vous remercie également de bien vouloir nous indiquer la date précise d'opposabilité aux tiers afin que nous puissions procéder à la diffusion au sein des services intéressés.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,



Christian LEROY



# FICHE D'OPPOSABILITE

## COMMUNE DE CUISEAUX

Type de procédure : **Création de l'AVAP et mise en compatibilité du PLU**

Étapes de la procédure	Dates	
<b>APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	5 décembre 2019	
<b>TRANSMISSION EN PRÉFECTURE (délibération + dossier AVAP)</b>	<b>Couverte</b> par un ScoT : date de réception	<b>Non couverte</b> par un ScoT : date de réception + 1 mois
	21 février 2020	
<b>AFFICHAGE en mairie</b> (1 <sup>er</sup> jour de l'affichage)	- 8 JAN. 2020	
<b>MENTION DANS LA PRESSE</b> (indiquer la date et le nom du journal concerné)	11 janvier 2020	

Méthode de calcul :

A la plus tardive de toutes les dates des mesures ci-dessus

<b>Caractère exécutoire</b> (date la plus tardive)	21 février 2020
---	-----------------

Date, signature et cachet de la commune de Cuiseaux : Le Maire,

CHRISTIAN LEROY



# FICHE D'OPPOSABILITE

## COMMUNE DE CUISEAUX

Type de procédure : **Modification simplifiée n°2**

Étapes de la procédure	Dates	
<b>APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	5 décembre 2019	
<b>TRANSMISSION EN PRÉFECTURE (délibération + dossier PLU)</b>	<b>Couverte</b> par un ScoT : date de réception	<b>Non couverte</b> par un ScoT : date de réception + 1 mois
	21 février 2020	
<b>AFFICHAGE en mairie</b> (1 <sup>er</sup> jour de l'affichage)	- 8 <del>MAR</del> <b>AVR.</b> 2020	
<b>MENTION DANS LA PRESSE</b> (indiquer la date et le nom du journal concerné)	11 janvier 2020	

Méthode de calcul :

A la plus tardive de toutes les dates des mesures ci-dessus

<b>Caractère exécutoire</b> (date la plus tardive)	21 février 2020
---	-----------------

Date, signature et cachet de la commune de Cuiseaux :



Le Maire,  
Christian LÉROY